

SERTRID INFOS

NUMERO #7

2ème SEMESTRE 2011

PAGE 02



MÂCHEFERS

PAGE 03



MARIANNE D'OR

PAGE 03



CERTIFICATION DES OUAIS

PAGE 04



CLIS - CCSPL





Leouahdi Selim GUEMAZI
Président du SERTRID

L'année 2011 aura été pour le SERTRID celle de la reconnaissance, reconnaissance du travail accompli et de la persévérance, avec l'attribution de la Marianne d'Or du développement durable.

Cette distinction récompense l'ensemble de notre action depuis le début du mandat : elle met en avant et souligne la qualité de notre engagement, qui vise l'accord parfait entre le respect des exigences environnementales fixées par les lois Grenelle 1 et 2 et le dégagement de marges budgétaires optimum.

Ce moment fort est pour moi l'occasion de remercier tous les élus qui m'ont témoigné leur soutien en plaçant l'intérêt général au premier rang de leurs préoccupations, ainsi que le personnel du SERTRID, pour son investissement au quotidien.

Cette Marianne d'Or est aussi un formidable éclairage sur le Territoire de Belfort, à un moment où, collectivement, il nous appartient d'apporter notre contribution au développement de celui-ci et de prendre les bonnes décisions, économiques, environnementales et sociales.

Le dernier trimestre aura été particulièrement riche en événements, puisque le SERTRID a également obtenu la certification ISO 14 001 des quais de transfert de Danjoutin et d'Etueffont : l'ensemble des installations est désormais certifié ISO 14 001. C'est, là encore, la labellisation de nos bonnes pratiques environnementales dans la gestion de l'Écopôle de Bourogne et de ses unités connexes.

La Commission Locale d'Information et de Surveillance qui s'est tenue en fin d'année a, elle-aussi, souligné la gestion rigoureuse et transparente affichée dans l'exploitation de l'Écopôle.

C'est sur ces bases que s'ouvre une nouvelle année : Je souhaite à chacune et à chacun d'entre-vous qu'elle soit source de bonheur et de plénitude, et qu'elle permette la réalisation des projets qui vous tiennent à cœur.

PARTENARIAT

LES MÂCHEFERS À DISPOSITION DES ENTREPRISES

L'Écopôle produit chaque année 12 000 tonnes de mâchefers. Ce sont les résidus solides résultant de l'incinération de nos déchets. Les caractéristiques physiques du mâchefers lui confèrent une bonne portance qui peut être utilisée en techniques routières.

Depuis la mise en service de l'Écopôle, le SERTRID est toujours parvenu à assurer la valorisation des mâchefers en technique routière, dans le cadre d'un marché de prestation dont le terme était fixé au 31 décembre 2011.

A l'initiative du SERTRID, une démarche de concertation a été engagée avec les principales entreprises du secteur du BTP, afin d'anticiper l'échéance et de proposer un dispositif qui puisse prendre en compte les attentes.

C'est ainsi qu'une table ronde a été organisée au SERTRID le 14 septembre dernier. Y ont participé, les entreprises **ALBIZATTI Père et Fils, COLAS EST, EUROVIA, ROGER MARTIN, SACER et SCREG**.

A l'issue des échanges, le SERTRID et les entreprises ont arrêté les grandes lignes du partenariat : chaque entreprise s'engage pour un gisement annuel de 2 000 tonnes. Il s'agit là d'un minimum susceptible de varier selon les débouchés spécifiques de chacun. Les conditions sont ainsi créées pour que soit traitée la totalité de la production annuelle de mâchefers.

Le SERTRID, de son côté, assure la mise à disposition des mâchefers à titre gracieux et propose des conditions



optimales d'accès à l'Écopôle, pour répondre au plus près aux besoins exprimés.

Une convention a été ainsi signée avec les entreprises concernées. Applicable à compter du 1er janvier 2012, pour une durée de trois ans, elle s'inscrit dans le cadre de la réglementation en vigueur, concernant les conditions d'utilisation des mâchefers et leur traçabilité.

La concrétisation de cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées par le SERTRID auprès des collectivités et des maîtres d'oeuvre.

L'implication des acteurs publics pour encourager et faciliter l'utilisation des mâchefers dans le cadre de leurs appels d'offres pour travaux de voirie, sera nécessaire pour que la convention entre le SERTRID et les entreprises de BTP trouve sa pleine mesure.

Principales utilisations des mâchefers :

Remblais, couches de forme (sous-couches de voirie ou de parking), soubassements d'ouvrages d'art ou de routes, chaussées...

En 2010, 1 700 tonnes de mâchefers ont été utilisées pour le remblaiement des déchetteries de Danjoutin et Sermamagny.

En 2011, les mâchefers ont été utilisés en remblaiement sur des chantiers à Delle et Vauthiermont.





MARIANNE D'OR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après la proclamation officielle des résultats, qui s'est déroulée le 26 octobre dernier sous la présidence de Jean-Louis DEBRE, Président du Conseil Constitutionnel, la cérémonie de remise de la Marianne d'Or a eu lieu à l'Espace Gantner de Bourogne le 2 décembre.

Alain TRAMPOGLIERI, Secrétaire Général du Concours, a remis à Sélim GUEMAZI la Marianne d'Or tant convoitée, tout en saluant les mérites du Président du SERTRID, pour avoir su conduire un projet aussi abouti.

Yves ACKERMANN, Président du Conseil Général du Territoire de Belfort, Damien MESLOT et Michel ZUMKELLER, Députés, Bruno KERN, Vice-Président de la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et Franck TISSERAND, Président du SYTEVOM de Haute-Saône, ont, chacun pour ce qui le concerne, mis en avant la qualité du travail effectué et félicité le Président du SERTRID.

Au sein d'une assistance où se pressaient de nombreux élus, personnalités, et agents de la collectivité, cette cérémonie s'est déroulée dans un consensus suffisamment rare pour être souligné.



PARTENARIAT

RESSOURCERIE 90 : UN SERVICE DE DÉBARRAS SOLIDAIRE



Le recyclage des encombrants par du personnel d'insertion permet la revente des biens réhabilités dans des espaces dédiés. Le Sertrid a souhaité apporter sa contribution à l'association en incinérant les encombrants impropres au recyclage.

Réduire les déchets produits, les réutiliser, les recycler, c'est la philosophie des recycleries. En proposant le réemploi comme véritable filière de valorisation des déchets, elles mettent en oeuvre sur leur territoire les principes de développement durable.

L'association RESSOURCERIE 90 mutualise une partie des moyens des associations d'insertion CHAMOIS-ENVIRONNEMENT-RECYCLAGE et INSER-VET. Cette association a plusieurs objectifs :

- contribuer au développement durable par le réemploi de déchets et par la sensibilisation de la population aux impacts de notre mode de consommation sur l'environnement ;
- collecter tous les objets abandonnés et recyclables en provenance des déchetteries, des entreprises, des particuliers et de toutes les institutions situées sur le périmètre de la CAB, du SICTOM et de la CCST ;
- répartir cette collecte entre les deux associations fondatrices, selon les spécificités de chacune.

Depuis l'automne 2011 RESSOURCERIE 90 a lancé un service débarras solidaire, en intervenant à quatre niveaux :

- la collecte des encombrants destinés à une seconde vie ;

- la valorisation, c'est-à-dire la réutilisation de ces objets (réparation, reconditionnement, transformation, démontage, dépollution) ;
- la revente des objets et matériaux, envisagée sous un aspect social (permettre aux plus modestes d'accéder à bas prix aux biens de consommation courante) et économique (financement de l'effort de collecte) ;
- l'éducation à l'environnement et à la réduction des déchets, pour encourager les gestes écocitoyens ainsi que la pratique de la réutilisation et du recyclage auprès du grand public.

NE LES JETEZ PAS
Nous leur donnons une seconde vie
et nous les recyclons



Contactez le 03.84.21.31.31
du lundi au vendredi (08h00 - 12h00)

Meubles
Vaisselle
Electroménagers
Vêtements
Linge de maison
Chaussures
Outils, jouets
Pièces détachées
Vélos, Jeux, jouets
Livres, CD
Petits appareils électriques

Débarras complet de maison,
cave, appartement, grenier,
locaux professionnels...

ISO 14001 : LES QUAIS DE TRANSFERT CERTIFIÉS

La norme ISO 14001, traite en premier lieu du management environnemental, c'est ce que réalise le SERTRID pour réduire au maximum les effets dommageables de ses activités sur l'environnement.

Le SERTRID, au regard des enjeux environnementaux liés à l'activité du centre de traitement et de valorisation énergétique de Bourogne, a fait certifier son système de management de l'environnement selon la norme ISO 14001 en 2009. De plus, toujours dans une approche globale de protection de l'environnement, le SERTRID a décidé d'étendre cette certification aux quais de transfert de Danjoutin et d'Etueffont en 2011.

«Préserver
l'environnement en
maîtrisant l'impact de
notre activité»

La politique environnementale menée s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue et de transparence, visant à préserver les ressources naturelles et à garantir une qualité environnementale exemplaire ainsi que l'amélioration des performances économiques, techniques et sociales.

Afin de mener à bien cette démarche, le SERTRID s'est engagé à :

- respecter la réglementation et les autres exigences ;
- prévenir les risques de pollutions et d'accidents ;
- améliorer la maîtrise des rejets atmosphériques et aqueux ;
- surveiller ses consommations d'eau et de matières premières ;
- mettre en place des moyens adaptés afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés.

Le SERTRID s'oblige à mettre en avant sa maîtrise technique et environnementale auprès des administrations ainsi qu'à satisfaire les besoins d'information des citoyens, élus, salariés et partenaires, notamment au travers de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS).

ÉCOPÔLE

L'ACTIVITÉ 2011 EN QUELQUES CHIFFRES

Le SERTRID, comme tous les établissements publics de coopération intercommunale, établit chaque année un rapport annuel sur ses activités.

Le traitement des déchets implique l'enregistrement des volumes incinérés ainsi que la surveillance en continu du fonctionnement des installations.



Volume entrant

- 61 507 tonnes d'ordures ménagères
- 6 180 tonnes d'encombrants
- 4 536 tonnes de déchets industriels banals

Fonctionnement des installations

- 6 653 heures pour le four 1
- 6 483 heures pour le four 2
- 7 309 heures pour l'alternateur
- 5 183 heures pour l'unité de déferrailage

Fonctionnement des quais de transfert

- 23 777 tonnes ont transité par le quai de Darjoutin
- 8 153 tonnes ont transité par le quai d'Etueffont

La valorisation s'inscrit pleinement dans la démarche environnementale engagée par le SERTRID et permet de préserver les ressources naturelles. Ainsi, 99 % des déchets entrants sont valorisés.

Valorisation énergétique

- 26 425 MW produits
- 20 108 MW vendus
- 7 284 MW consommés

Valorisation matières

- 11 223 tonnes de machefers
- 1 620 tonnes de ferrailles revendues
- 100 tonnes de métaux non ferreux
- 3 288 tonnes de réfioms valorisées en mines de sels en Allemagne.

Déchets végétaux

- 45 bennes implantées
- 13 709 tonnes collectées

La politique environnementale menée par le SERTRID s'inscrit dans une volonté d'amélioration continue et de transparence, visant à préserver les ressources naturelles.



Impact sur l'environnement

- 4 analyses des fumées
- 2 analyses de lait
- 1 analyse du sol
- 1 analyse d'air
- 1 analyse des lichens
- 1 analyse d'eau
- pour un coût de 73 000 euros hors taxes.

L'Écopôle ne fonctionnerait pas sans la mobilisation de ses agents. Chacun, dans son domaine s'investit pleinement et contribue à l'atteinte des objectifs fixés.

Données sociales

- 44 agents
- 105 jours de formation
- 3 réunions du comité technique paritaire

Communication

- 4 réunions du Comité syndical
- 10 réunions du Bureau
- 432 visiteurs de l'Écopôle



DÉCHETS VERTS



Toujours des incivilités !

Depuis quelques mois, nous avons hélas pu constater la multiplication des dépôts sauvages autour des sites de collecte des déchets végétaux ainsi que dans les bennes. Ces incivilités obligent au tri systématique des déchets verts et entraînent un surcoût financier dans la fabrication du compost. Ce surcoût est supporté par l'ensemble des usagers.

Le Sertrid en appelle à la responsabilité et au civisme de chacun.



CLIS

Aucun risque pour les riverains

La Commission Locale d'Information et de Surveillance s'est réunie le 15 décembre 2011. Après la présentation du rapport sur les activités du SERTRID des 12 derniers mois, M. GUEMAZI a cédé la parole au Docteur GIRAUDEAU, Directeur d'Air Lichens. En synthèse aucune retombée de dioxines furanes et métaux ne présente un risque pour les populations riveraines. En 2012, l'ensemble des contrôles sera poursuivi avec celui de la qualité de l'air par les lichens.

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) a fait le bilan du contrôle qu'elle a réalisé. Cinq points ont été analysés plus particulièrement. Aucun écart n'a été constaté.



CCSPL

Fonctionnement des services

Le 5 octobre 2011, les membres de la Commission de Consultation des Services Publics Locaux se sont réunis à l'Écopôle de Bourogne.

A l'ordre du jour, le rapport d'activité du SERTRID. Différents points de ce rapport ont été abordés de manière plus détaillée.

Les membres de la CCSPL, issus d'associations de consommateurs du territoire de Belfort, se sont plus particulièrement intéressés aux coûts de traitement des ordures ménagères ainsi qu'aux nouvelles implantations des bennes à déchets verts.